

MARQUIS DE LA FRANQUERIE

ASCENDANCES DAVIDIQUES

DES ROIS DE FRANCE

ET LEUR PARENTE

AVEC NOTRE-SEIGNEUR JESUS-CHRIST,

LA TRES SAINTE VIERGE MARIE

ET SAINT JOSEPH

édition 2002

NOTE POUR LA PRESENTE EDITION

Nous avons mis en annexe finale l'Allocution du Cardinal Jean-Marie LUSTIGER, Archevêque de Paris, à l'occasion de la remise du Prix *Nostra Aetate* que lui a décerné, conjointement au Grand Rabbin Sirat, le *Centre pour la Compréhension entre Juifs et Chrétiens* (CCJU) de l'Université du Sacré-Cœur, à Fairfield, Connecticut (USA), le 20 octobre 1998.

Ce discours a été prononcé dans la plus célèbre synagogue de New-York. Le lieu et l'occasion en souligne l'importance qui n'échappera pas au lecteur.

Ce texte, disponible publiquement sur Internet, a retenu notre attention car le Cardinal cite en cette occasion capitale le livre du Marquis de la Franquerie, *Ascendances Davidiques des Rois de France* (voir note 5).

Il donne ce livre en exemple pour souligner *la revendication des rois de France d'être descendants de David ; ce qui amena leurs conseillers à faire célébrer leurs sacres suivant le cérémonial prévu pour les rois d'Israël*, pour illustrer "la théorie de la substitution".

On veut faire croire que l'ancienne alliance n'a pas été rompue et que tout ce que l'Eglise a enseigné avait pour but de se substituer à cette ancienne alliance. Jésus-Christ, rabbi et fils d'Israël, oui ; Jésus-Christ, Fils de Dieu ?

Nous laissons au Cardinal Lustiger le choix de ses positions et pensons que le livre du Marquis de La Franquerie cité à un tel moment et dans un tel lieu, est particulièrement d'actualité.

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE

Cette étude est le résultat de nombreuses et longues recherches qui ont amené l'auteur personnellement à une certitude, mais il n'a nullement la prétention de vouloir l'imposer à ses lecteurs.

LETTRE - PRÉFACE

Le 25 août 1983

Bien cher Ami,

En vous retournant l'étude intitulée "*Ascendance Davidique des Rois de France et leur Parenté avec Notre Seigneur Jésus-Christ, la Très Sainte Vierge Marie et saint Joseph*", je vous exprime tout d'abord mes remerciements les plus vifs et ma reconnaissance pour toute la confiance que vous m'avez ainsi témoignée, et je viens vous faire part, comme vous avez bien voulu m'en exprimer le désir, de l'essentiel des réflexions qui me sont venues à l'esprit en lisant les pages que vous avez écrites.

De ces réflexions, en voici donc un bref aperçu, trop sommaire à mon gré, eu égard à la nature même du sujet et à sa portée du fait même des arguments et des considérations qui les accompagnent ou que suggère le texte.

A vous lire, on se trouve comme transporté, sans effort, sur ce que j'appellerai l'un des sommets culminants du "Plan de Dieu", de Ses desseins sur la France et dont la finalité suprême porte non seulement sur la Vocation, proprement dite, de notre Patrie selon les vues de Dieu, mais aussi et principalement sur la Personne de ses Chefs : les Rois de France, dont la filiation remonterait au Roi David, établissant ainsi un lien de parenté entre les Rois et Notre-Seigneur Jésus-Christ et, du même coup, avec la Très Sainte Vierge Marie.

Sujet d'une portée immense, touchant, en quelque sorte, à l'Infini de Dieu même, et de nature à surprendre d'autant plus que l'on découvre bien vite qu'en définitive, il s'agit d'un TOUT, parfaitement disposé et ordonné en vue d'établir le Règne de Dieu sur la terre. Ni plus, ni moins.

Oser dire pareille chose en ce temps de trouble et de confusion extrême qui pèse sur l'Eglise et tout autant sur le monde entier, apparaît alors comme une sorte de défi à la raison. Mais les faits s'imposent d'eux-mêmes et les sources sont là et le prouvent sans discussion. La logique de Dieu a de ces traits d'une fulgurante lumière à laquelle on ne saurait résister. C'est ici le cas, il faut bien le reconnaître et le souligner.

Mais depuis Vatican II, où tout se trouve RENVERSÉ, force est de s'attendre à de vives réactions, car, en effet, la thèse présentée ranime aussitôt le souvenir de bien des données doctrinales intangibles par leur nature même, mais qui se trouvent, aujourd'hui, radicalement écartées arbitrairement, par omission ou par suppression pure et simple, et cela, au mépris de la Vérité, de la Justice et de la Foi.

De ces omissions et suppressions la liste en serait longue à donner, depuis le temps que dure le saccage du Trésor de l'Eglise, en voici donc les plus marquantes. Il s'agit tout d'abord, de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et du culte à Lui rendre ; en même temps s'y trouve associé le culte marial et tout ce qui s'y rapporte, en particulier et surtout les grandes Apparitions mariales au siècle dernier, et leur suite au cours de ce siècle, en France ou dans d'autres pays. Toutes choses, il faut le savoir, dont le sens profond va dans le sens même du sujet qui nous occupe, et tend vers la même FINALITÉ.

Ce à quoi s'ajoute la Réforme liturgique, dans tous ses aspects et ses applications les plus diverses. Au premier chef, le nouvel Ordo y tient la première place. Le nouvel Ordo substitué frauduleusement à l'ancien, c'est-à-dire à la Messe telle que l'a instituée Notre-Seigneur, au soir du Jeudi-Saint.

Qu'en est-il résulté ? L'abolition de fait, de la messe, du sacrifice propitiatoire institué par Notre-Seigneur, avec toutes les conséquences qui s'ensuivent, dans la réalité des choses, comme on le sait bien, c'est un fait d'expérience. Ici, il convient d'insister sur le fait pour en comprendre la portée par rapport au sujet en cause. Voici donc quelques remarques importantes.

Dire que le nouvel Ordo a été substitué à l'ancien n'est pas un excès de langage. C'est Paul VI lui-même qui l'a déclaré lors du Consistoire du 24 mai 1976, à

Rome. En voici le texte : "Le nouvel Ordo a été promulgué pour être substitué à l'ancien, après une mûre réflexion et à la suite des instances du Concile Vatican II". Et Paul VI a tenu à préciser : "Ce n'est pas autrement que notre saint prédécesseur Pie V avait rendu obligatoire le missel réformé sous son autorité à la suite du Concile de Trente. "

Cette présentation des faits a soulevé, en son temps, maintes critiques de la part de certains théologiens ou canonistes. La question n'est pas close pour autant, en ce sens que saint Pie V n'a fait qu'entériner, en quelque sorte, les décisions du Concile de Trente. En la circonstance, l'autorité vient du Concile... C'est l'évidence même. Mais laissons là la discussion pendante et avançons dans le cadre de l'analyse entreprise, et revenons au nouvel Ordo.

Sans entrer dans de longs exposés, il suffit de rappeler que les novateurs - ceux du Concile comme ceux du *Concilium* de liturgie - en agissant comme ils l'ont fait, ont voulu, c'est manifeste, assurent les commentateurs, faire disparaître de la célébration liturgique de la messe tridentine toute notion relative à la Présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, de façon à rendre la "nouvelle messe" accessible, tout à la fois, aux catholiques et aux protestants.

En d'autres termes : l'hérésie admise dans le sanctuaire ! C'est-à-dire, en fait : suppression dans toute célébration de la Personne même du Sauveur.

Mais alors, arrivé à ce point des choses, comment ne pas être frappé par la similitude des objectifs poursuivis à travers le temps et l'histoire pour détruire l'Eglise et la France et que voici.

Hier, le 21 janvier 1793, la Révolution tranche la tête du Roi Louis XVI. N'était-ce pas en haine de Dieu, comme pour faire disparaître, désormais, à tout jamais espéraient bien les ennemis de Dieu, cette "Filiation divine" présente dans la Personne du Monarque ? Filiation divine qui permettait au Souverain d'assumer l'exercice du Pouvoir royal, représenté par le Sceptre, faveur céleste dont il est parlé longuement dans l'étude communiquée.

Et aujourd'hui, que voit-on ? Sinon que l'on a SUPPRIMÉ, dans la célébration liturgique de la Sainte Messe, QUI DONC?... La Personne de Notre-Seigneur. Quel rapprochement, inattendu certes, mais combien réel et tangible... Bref la révolution continue...

Aussi bien, et pour conclure, faut-il dire que l'étude communiquée ne saurait rester dans l'oubli. Sa publication apparaît indispensable ; il reste à savoir quand et comment, mais, en tout état de cause, sa publication s'impose pour l'honneur de Dieu et de la Très Sainte Vierge, et sans doute, pour contribuer au triomphe de son Cœur Immaculé.

Voilà, cher ami, ce que j'ai cru devoir vous dire, vous en laissant le soin de l'apprécier. Je ne puis en dire davantage aujourd'hui, il me faut terminer. Je vous redis toute mon affection et mes sentiments dévoués. Bien vôtre, cher ami.

M. C.

AVANT-PROPOS

L'Ascendance Davidique des Rois de France et leur parenté avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, la Très Sainte Vierge Marie et saint Joseph est un sujet qui me tient très à cœur depuis soixante ans.

Avant que d'étudier les documents, je dois vous dire comment j'ai été amené à penser que les Rois de France pourraient vraisemblablement descendre du Roi David.

Je peux dire en toute vérité, que c'est providentiellement qu'en 1924 j'ai étudié puis écrit mon premier livre : *La Mission Divine de la France*. Au cours de cette étude, j'ai été frappé, puis très ému, par le parallélisme rigoureux existant entre les serments faits par Dieu à David en faveur de la descendance du saint Roi et de sa Race et les promesses inspirées par Dieu à saint Remy en faveur de Clovis et de sa Race, saint Remy agissant comme Légat Pontifical pour tout le royaume de France.

Cette émotion intense m'a ouvert des horizons absolument insoupçonnés jusqu'alors et qui, touchant à ma Foi, multiplièrent mon amour et ma reconnaissance envers Dieu d'abord, et aussi envers la Race de nos Rois à laquelle depuis toujours ma famille demeure passionnément attachée.

Ma foi me disait que là était la Vérité. Mais il fallait historiquement le prouver. D'où mes recherches.

REVELATIONS DU PADRE PIO

J'ai toujours été convaincu - et mon expérience personnelle me l'a confirmé - qu'un catholique fervent qui ne cherche qu'à défendre son Dieu, son Pays, son Roi et veut s'abandonner avec foi au bon vouloir divin, ne sera jamais abandonné et sera providentiellement guidé et parfois même miraculeusement protégé.

Au cours d'extases de Marie-Julie Jahenny - la stigmatisée bretonne - auxquelles assistaient des personnes jusqu'alors inconnues et qui pourraient en témoigner, deux de mes études - que je n'avais jamais songé à écrire - ont été demandées, tout d'abord ma plaquette sur saint Michel, puis *La Vierge Marie dans l'Histoire de France*. Ajoutons qu'il y a une dizaine d'années, j'eus l'occasion de voir deux autres stigmatisés - qui ne se connaissaient pas - un religieux français et une personne étrangère. L'un et l'autre, à quelques mois d'intervalle, me dirent que je devais reprendre mes recherches sur l'ascendance Davidique des Rois de France. Je me remis donc à ce travail. Dans la bibliothèque de mon grand-père, qui avait été l'un des fondateurs de la *Société de l'Histoire du Vieux Paris et de l'Île de France*, j'ai trouvé un ouvrage remarquable du Père Jacques Lelong de l'Oratoire : *Bibliothèque Historique de la France contenant le catalogue de tous les ouvrages tant imprimés que manuscrits qui traitent de ce Royaume ou qui y ont rapport avec des notes critiques et historiques*, publié à Paris en 1719, gros in-folio de 1100 pages. J'ai donc pu faire venir de France ou de l'Étranger soit des

microfilms, soit des photocopies afin de les étudier. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Sur ces entrefaites, je fis une conférence à Avignon et la personne qui l'avait organisée invita à dîner avec moi un vieux chanoine. Au cours de la conversation, il me cita le nom d'une illustre famille irlandaise dont il était issu. Je lui dis :

- "Mais alors, Monsieur le Chanoine, vous descendez des Rois d'Irlande..."
- "Comment le savez-vous" me répondit-il, très surpris... et il m'ajouta :
- "Nous avons même notre généalogie remontant jusqu'à Adam".

Et comme je lui disais à quel point la question m'intéressait, il me la confia avec autorisation de la photocopier. Ce Chanoine est mort et sa généalogie est déposée dans les Archives de la ville.

Enfin, la Providence permit que le 18 décembre 1978 on me montrât plusieurs lettres de l'un des confidents et secrétaire à l'occasion du Padre Pio. Ces lettres remontaient à 1972 et étaient adressées à un pieux religieux de mes amis. J'en ai les copies et vous en cite les parties les plus importantes ; le tout écrit par un Italien, dont je vous conserve le style.

25 février 1972

"Très cher Père, Padre Pio me disait "sans le soutien du pouvoir royal de David, l'Eglise tombe en décadence sous le pouvoir de l'esprit du serpent qui relève sa tête orgueilleuse sur le chef de l'Eglise". Le Padre Pio disait que "le pouvoir Royal est un pouvoir divin qui abaisse les serpents. Les républiques par contre relèvent de terre les esprits serpents lesquels sacrifient le peuple de Dieu, l'empêchant de s'élever vers le Dieu du Ciel... C'est aujourd'hui le mal de l'Europe sous les républiques" disait le Padre Pio..."

Lettre du 5 mai 1972

"Un jour Padre Pio me parla d'un importantissime Testament caché au Vatican. Il s'agit du Testament de la Duchesse d'Angoulême... Ce Testament aurait révélé non seulement le mystère du Dauphin mais encore le sien... Pour le bien de la France, de l'Italie et du monde, un tel Testament ne peut rester secret..."

Lettre du 6 novembre 1972

"Padre Pio savait que la France cache un pouvoir qui se révélera à l'heure établie (c'est-à-dire à l'heure de Dieu)... Dans le monde manque le pouvoir royal que Dieu a caché en ces temps de folie. Le pouvoir royal seulement, celui que Dieu donna à David, est capable de régir le gouvernement des peuples. Sans le pouvoir royal de David, reconnu et mis à sa juste place, me disait le Padre Pio, la religion chrétienne n'a pas le soutien indispensable sur lequel appuyer la Vérité de la parole de Dieu. La folie des hommes a été de tenter de tuer la royauté ; le monde le paye encore aujourd'hui, car sans le véritable Roi promis par Dieu parmi les descendants de David, le pouvoir de Dieu ne réside plus dans le cœur des chefs d'États et des ministres. Mais Satan tire avantage à remplacer le pouvoir royal du David vivant. Que le malheur du monde sera grand avant que les hommes puissent comprendre cette vérité. La vérité est aujourd'hui dans le cœur de peu d'hommes élus et cachés, mais, dans ces hommes, il y a tous les pouvoirs du

Dieu vivant qui veut et peut détruire tous les usurpateurs des pouvoirs véritables..."

Lettre du 20 novembre 1972

"L'amour du cœur de la France royale, patrie de la royauté sortie de la descendance de David ressort ressuscité en ses héritiers... Le pouvoir de royauté de David doit RÉVEILLER dans les cœurs des Français l'amour de la ROYAUTE DE DIEU qui a en France son berceau. LA VRAIE GRANDEUR de la France est le pouvoir royal de David qui fut en terre de France, dans le sang du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette.

La France fut pardonnée par le grand cœur du roi Louis XVI et de Marie-Antoinette, morts VICTIMES pour le Christ par la brutalité de la bête (la révolution diabolique)".

Le pardon du Roi Louis XVI a maintenu à la France le droit à la grandeur de la royauté de David, qui est AMOUR et HUMILITÉ, celui de reconnaître, dans le monarque, le pouvoir de l'amour divin...

Dans le silence et la prière, Dieu choisira ses élus pour le bien de la France et du monde, ... pouvoir divin et humain du grand monarque du sang royal de France".

Inutile de dire l'émotion intense que j'ai ressentie à la lecture de ces documents relatant la pensée inspirée du Padre Pio !

LE SAINT SUAIRE

Faut-il ajouter que, le 19 août 1983, j'ai reçu une lettre d'un ami, Monsieur M. O., ancien élève de Polytechnique, me faisant part de la remarque qu'il avait faite dans quatre reproductions d'un livre qu'il m'envoyait pour avoir mon avis. Ce livre est celui de deux savants américains, Stevenson et Habermas *La Vérité sur le Suaire de Turin*. Cet ami croit avoir remarqué sur ces reproductions que la tache de sang qui s'est écoulée de la plaie faite par la lance qui a ouvert le Cœur de Notre-Seigneur reproduisait l'effigie de profil du Roi Louis XVI en buste. J'ai immédiatement comparé avec un médaillon que j'ai toujours dans mon bureau représentant de profil les têtes du Roi et de la Reine Martyrs et celle du jeune Dauphin Louis XVII et qui contient également des cheveux de la Reine et des parcelles des grands Cordons du Roi et du jeune Prince. Je dois reconnaître que la ressemblance est frappante. J'ai donc aussitôt écrit à un ami, qui jouit de certaines communications d'En-Haut et auquel Pie XII avait confié certaines missions délicates, pour lui demander s'il pourrait me donner des lumières à ce sujet.

Est-ce une délicatesse de la Providence ? Je le pense. Le même soir, et alors que ma lettre à lui adressée n'était pas encore partie, cet ami m'a téléphoné. Je lui ai alors exposé la question et, immédiatement, il m'a dit : "C'est vrai !" provoquant chez moi l'une des plus grandes émotions de ma vie, car son affirmation constituait la plus bouleversante et la plus transcendante confirmation de toutes mes recherches, de mon amour passionné de Dieu, de la France et du Roi, cette Trilogie incarnée dans un même Idéal et une même Foi !

Ce sang de la plaie du Sacré-Cœur, qui reproduit ainsi 1760 ans auparavant le profil du Roi Louis XVI, n'aurait-il pas pour but d'annoncer prophétiquement que le Grand triomphe du Christ, Fils de Dieu, Dieu Lui-même, se produira par le Grand Monarque qui sera tout à la fois Son Image et Sa Représentation comme aussi celles du Roi Martyr qui fut le premier Souverain à consacrer son Royaume et sa Personne au Sacré-Cœur et fut lui aussi l'image et le représentant du Christ dans l'ordre temporel et aussi dans le martyre pour le salut de son peuple, ROI-MARTYR dont le Grand Monarque descendra...

Voici la réponse de mon ami, en date du 1^{er} septembre 1983 :

"Bien cher Ami,

Je viens enfin répondre à votre lettre du 19 août en vous priant de bien vouloir m'excuser du retard à vous donner satisfaction. Dans cette lettre, relative à l'ouvrage intitulé : *La Vérité sur le Suaire de Turin*, vous mettez l'accent sur le fait que parmi les reproductions du Linge sacré que comporte l'édition, sur quatre d'entre elles il existe, sur la plaie du Cœur du Christ, une tache de sang qui est bouleversante tant elle ressemble au portrait de Louis XVI. Et vous me demandez de vous donner mon sentiment à ce sujet. C'est bien volontiers que j'acquiesce à votre désir, ne croyant pas faire ainsi œuvre téméraire.

Tout bien pesé, je puis vous dire que je crois fermement, raisonnablement, que vous ne vous trompez pas. Tout est dit clairement, chacun est à même de le comprendre, et tel que le fait est présenté il apparaît indiscutable, et dès lors on l'accepte ou bien on le refuse. Et rien d'autre !

Découverte inattendue, certes, mais qui n'a rien d'in vraisemblable et que l'on peut expliquer quand on connaît la dévotion au Sacré-Cœur et les horizons qu'elle dévoile à ses fidèles. Et d'emblée, un argument en faveur de l'authenticité du fait, s'impose à l'esprit.

Je m'explique. En effet, si l'on se réfère aux paroles du Sauveur dans ce que l'on appelle : "Les Douze grandes Promesses" lesquelles font partie intégrante des "Grandes Révélations", on y trouve, à la onzième promesse, celle-ci :

"Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur NOM inscrit dans Mon Cœur et il n'en sera jamais effacé".

Dans le cas qui nous occupe, nous avons bien plus qu'un nom, nous avons un visage, et lequel ? Celui du Roi Louis XVI. Mais ceci étant, pourquoi ne pas admettre que la promesse formulée dans la forme rapportée, pourrait toujours, selon le bon plaisir de Son Auteur, prendre une autre forme d'expression plus excellente et plus appropriée à Ses vues, selon les temps et les moments ? Aussi, quand on se trouve en présence d'une réalisation nouvelle, mais frappante, pourquoi en douterait-on ? La Foi n'est-elle pas là pour nous aider et nous éclairer ?

Mais encore, dès lors qu'il s'agit, à l'évidence, du Roi-Martyr, de celui qui, en tant que monarque fut le premier à consacrer son royaume, sa Personne, au Sacré-Cœur de Jésus, comment ne pas croire ? Et croire à l'authenticité du fait constaté.

Certes, on le sait bien, de cette consécration certains ont osé dire: "Œuvre vaine, sans lendemain", car nous y sommes à ce "lendemain" inattendu, car, à

considérer les choses dans la lumière d'En-Haut, comment ne pas voir que l'acte accompli par l'infortuné monarque durant sa captivité au Temple, pour tardif qu'il fût, dans le temps, s'inscrit néanmoins dans l'éternel présent de Dieu, avec toutes ses conséquences, et parmi celles-ci le fait indéniable qu'en tout état de cause l'acte accompli répondait pleinement à l'attente divine.

D'où il s'ensuit que son caractère solennel demeure entier et que, de surcroît, en raison même de sa pérennité, il se trouve que son actualité subsiste encore et s'impose d'elle-même.

Cela me paraît évident et surtout conforme à la logique divine si souvent méconnue ou simplement oubliée !

Aussi bien, ne nous étonnons pas de la présence d'un tel signe dans le Saint Suaire de Turin. Un signe qui, d'ailleurs, se révèle aussitôt chargé de sens quand on y regarde de près et que l'on constate qu'il se produit, justement, à l'heure où la dévotion au Sacré-Cœur est considérée, même dans l'Eglise actuelle, hélas, comme une chose définitivement révolue, parce que "dépassée" au regard des innovations intervenues depuis Vatican II. Tandis que, par ailleurs et dans le même temps, tout ce qui serait de nature à évoquer la Royauté, est insidieusement combattu, sous les formes les plus diverses et les plus subtiles, en prenant bien soin de ne jamais parler de l'objet lui-même : la Royauté. Par contre, on exalte à l'envi la Révolution, ses principes, ses œuvres et ses idoles, la démocratie, la liberté, la fraternité, les droits de l'homme, la république, le progrès, les loisirs... !

Et dans cet abîme sans fond, certains voudraient bien "que tout y passe", c'est-à-dire vingt siècles de civilisation chrétienne, mis en pièces à tout jamais. Et sous la férule du Pouvoir occulte qui dirige et gouverne le monde, tout y contribue activement, la presse, la radio, la télévision, utilisées à souhait pour appauvrir, en attendant de les voir disparaître, toutes les valeurs spirituelles les plus nobles qui ont fait la grandeur de la France et contribué à son rayonnement dans le monde entier.

Mais alors, et pour en revenir au signe sacré que nous présente le Suaire de Turin, comment ne pas voir, en tout cela, que le Seigneur des Seigneurs et le Roi des Rois, le Christ-Roi enfin, entend faire prévaloir à la face d'un monde tombé dans l'impiété, l'idolâtrie et l'incrédulité, le caractère irrécusable et irréversible de Ses desseins et de Ses dons, en Se manifestant de façon aussi singulière, mais combien éloquente, comme nous venons de le voir.

Il y aurait beaucoup à dire sur un tel sujet, mais voici qui résume, en quelque sorte, et c'est de dire : "Ne croirait-on pas, à bien des indices, ne serait-ce qu'en se référant à l'histoire de la dévotion (Hamon S.J.) que le Christ ne cesse de mettre au point la Grande Question des Révélation de Paray-le-Monial ?"

Voilà qui en dit long, n'est-ce pas ? Eh bien ! C'est tout cela qu'évoque le langage, mystérieux de prime abord, du Suaire de Turin. Telle est ma pensée.

J'arrive maintenant à un fait d'un autre genre, différent dans sa nature, mais identique quant au fond, à tout ce que nous venons de voir. Ce fait, le voici :

C'était il y a dix ou quinze ans, à Orléans, lors des Fêtes célébrées en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc. Parmi les nombreuses personnalités invitées, se trouvaient

le Cardinal Cerejeira, Patriarche de Lisbonne, et le Prince Xavier de Bourbon-Parme. Et voici qu'à la sacristie de la Cathédrale, le Prince Xavier, abordant le Cardinal, se trouva amené à lui demander si, dans le troisième secret de Fatima, il y avait "quelque chose" concernant la France. Le Cardinal, nullement surpris, s'empressa de répondre au Prince :

"Oui, il y a quelque chose concernant votre Patrie".

Sur quoi, le Prince Xavier, respectueux du silence observé par l'Eglise, remercia le Prêlat, sans chercher à savoir en quoi consistait ce "quelque chose".

Un détail historique, parmi bien d'autres, mais qui montre que Notre-Seigneur "ne cesse" en effet, de mettre au point la grande question des Révélations de Paray-le-Monial.

Voilà, très cher Ami, ma réponse à votre lettre. Je crois que pour avoir attendu aussi considérablement vous accueillerez mes dires avec grande joie, comme je le souhaite..."

LA BIBLE

Je m'excuse de ce long préambule. Il ne me paraît pas inutile, car il éclaire la question. Venons-en maintenant aux documents.

ASCENDANCES DAVIDIQUES DE NOTRE-SEIGNEUR PAR LA TRES SAINTE VIERGE MARIE.

Je vous rappelle tout d'abord que l'ascendance davidique de Notre-Seigneur par Sa Mère est relatée dans l'Évangile de st Luc. Cette ascendance était double, car la Reine du Ciel et de toute la Création avait pour ancêtres deux des fils de David : le Roi Salomon, dont la descendance est relatée dans l'Évangile de saint Matthieu, et Nathan dont la postérité a été décrite par saint Luc. En effet, Eléazar, au vingt-quatrième degré de la descendance de Salomon et arrière-grand-père de saint Joseph, eut une fille qui épousa Lévi, le grand père de saint Joachim, Père de la Très Sainte Vierge, et aussi de saint Joseph d'Arimathie, dont je vous parlerai tout à l'heure. Ajoutons que par sa Mère, Sainte Anne, Marie descendait des Grands-Prêtres. Toutes ces généalogies sont inscrites dans la Bible.

INSPIRATION DIVINE DE LA BIBLE

Mais tout d'abord qu'est-ce que la Bible ? Elle est composée de l'Ancien Testament et du Nouveau. Ouvrons le *Dictionnaire pratique des connaissances religieuses* de l'Abbé Bricourt (éd. 1925, t. 1, p. 795) : "La Bible est la collection officielle (canon) des livres que l'Eglise a reconnus comme INSPIRÉS... Les rationalistes, les protestants et les modernistes ont nié l'inspiration de la Bible. Pour nous, Catholiques, la Bible a été INSPIRÉE par Dieu ; nous croyons que Dieu en est l'auteur, de sorte que les livres qui la composent sont sacrés et divins, et, par conséquent, vrais et infaillibles de la vérité et de l'infaillibilité même de Dieu".

De son côté, l'Abbé Fillion, Professeur d'Écriture sainte à l'Institut Catholique de Paris, dans son magistral ouvrage : *La Sainte Bible commentée d'après la Vulgate et les textes originaux* (t. 1, p. 1, éd. 1925) écrit dans son Introduction :

"Étymologiquement, c'est *le livre* par excellence, le livre des livres... Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que la Bible soit le plus beau, le plus riche, le plus utile, le plus parfait et le plus saint des livres, puisqu'elle a Dieu Lui-même pour auteur ? ... *Qui quidem Veteris et Novi Testamenti libri, integri cum omnibus sis partibus...*, *Spiritu Sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem*, a dit le Concile du Vatican I (Sess. III, Const. dogm., c. II), à la suite du Concile de Trente (Sess. IV).

On le voit par ces définitions officielles, ce qui fait de la Bible entière un livre divin et la parole de Dieu dans le sens strict, c'est l'inspiration en vertu de laquelle toutes ses parties ont été composées".

L'Abbé Moreri, docteur en théologie, écrit dans son *Grand Dictionnaire Historique* (édition 1759, t. II, p. 450) : "On donne communément ce nom (Bible) à la collection des livres écrits par l'inspiration du Saint-Esprit".

Dom Calmet, bénédictin, dans son *Dictionnaire Historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible* (2^e édition, 1730) écrit très judicieusement dans son chapitre préliminaire : "Comme les saintes Ecritures sont l'ouvrage du Saint-Esprit, on ne peut les entendre sans Son secours et sans Sa lumière, qu'on doit Lui demander avec insistance et persévérance. Si l'on n'apporte à cette étude qu'un esprit de curiosité et de critique, on n'y trouvera jamais l'édification et les lumières qu'on doit y chercher, et que Dieu ne communique qu'aux pauvres d'esprit et aux humbles de cœur. On ne doit s'y présenter que dans l'humilité, la docilité, et la simplicité des enfants de Dieu". (p. 3)

Il est incontestable que les recherches archéologiques aussi bien qu'historiques et la découverte des manuscrits de la Mer Morte confirment pleinement la vérité de la sainte Ecriture et des Évangiles, comme aussi les recherches américaines sur le Saint Suaire de Turin.

Deux savants, Stevenson et Habermas ont publié, sur ces dernières recherches qui remontent à 1978 une remarquable étude qui confirme et prouve les Évangiles : *La Vérité sur le Suaire de Turin - Preuves de la mort et de la Résurrection du Christ*. Tous les Chrétiens devraient avoir cet ouvrage.

Le sujet que j'ai à traiter aujourd'hui va m'obliger à vous citer longuement l'Ancien Testament. Incontestablement cette étude est ardue et je vous prie de m'en excuser.

Dans leurs recherches, trop de savants et d'historiens se refusent à consulter la Bible par orgueil et souvent par hostilité à tout ce qui a un caractère religieux. Volontairement ainsi, ils se ferment la source des certitudes et des lumières nécessaires à leurs études, car la Bible est la parole de Dieu qui, Lui, ne Se trompe pas, et elle est susceptible d'éclairer tout ce qui peut être utile à l'homme.

LA POSTERITE DE NOE PEUPLE LA TERRE

Ouvrons l'Ancien Testament.

La Bible dit que Noé, qui était le dixième degré de la filiation humaine, eut trois fils et que leur postérité peupla le monde après le déluge (Genèse, ix, 1 et 18-19). Deux de ses fils furent les ascendants des races qui nous intéressent : Sem, l'au-

teur des Maisons de Juda et d'Israël, et Japhet ancêtre des peuples européens. Cham eut l'Égypte et l'Afrique.

LA DOUBLE POSTERITE DE JUDA

Juda, au vingt-quatrième degré depuis Adam, frère de Lévi, l'ancêtre des Grands Prêtres, et de Joseph qui devint le premier ministre du Pharaon d'Égypte, Juda, dis-je, eut deux fils de la Syrienne Tamar et la Bible précise : "Comme elle fut sur le point d'enfanter, il parut qu'il y avait deux jumeaux dans son sein. Et lorsque ces enfants étaient prêts à sortir, l'un des deux passa sa main à laquelle la sage-femme lia un ruban écarlate, en disant : "Celui-ci sortira le premier". Mais cet enfant ayant retiré sa main, l'autre sortit. Alors la sage-femme dit : "Pourquoi le mur s'est-il divisé à cause de toi ?" C'est pourquoi il fut nommé Pharez. Son frère qui avait le ruban écarlate à la main sortit ensuite et on le nomma Zara". (Genèse, xxxviii, 27-30).

Si la Bible donne ces précisions, c'est certainement pour attirer notre attention, car elle ne dit rien sans raison, et un auteur américain, H. W. Armstrong, écrit très justement : "Pourquoi la Bible nous raconterait-elle cette étrange histoire, à moins que la brèche n'ait été plus tard RÉPARÉE entre les deux frères ? Toujours est-il qu'elle ne le fut point de leur vivant. Le fut-elle entre leurs descendants ?

"David, Sédécias et Jésus étaient de la branche de Pharez et non pas de celle de Zara. Considérons à présent ce qui suit :

1° - Pour que la brèche soit réparée le SCEPTRE devra passer de la lignée de Pharez à celle de Zara.

2° - Un tel transfert n'eut jamais lieu avant le règne de Sédécias, qui appartenait à la lignée de Pharez.

3° - Il s'ensuit que le transfert a dû avoir lieu APRÈS la mort du roi Sédécias.

4° - Afin que la lignée de David (Pharez) restât à PERPÉTUITÉ sur le trône, il fallait que, par un RENVERSEMENT des rôles, un mariage eût lieu entre les HÉRITIERS de la lignée de Pharez et ceux de la lignée de Zara.

"D'après l'histoire, les descendants de Zara devinrent des nomades et se dirigèrent au nord-est, dans le territoire des Scythes, pour rejoindre les dix tribus.

"Mais tandis que la lignée PHAREZ-DAVID-SÉDÉCIAS (que la Bible appelle HAUTE et ÉLEVÉE) possédait encore le SCEPTRE, la lignée de Zara (appelée BASSE et ABAISSÉE) aspirait toujours aux honneurs de le posséder un jour¹".

Or Pharez fut l'auteur de la branche royale de Juda et Zara des Rois Troyens, auteurs eux-mêmes des Sicambres, dont l'un des chefs, Marcomir IV, ancêtre direct et salique des trois branches des Rois de France, avait épousé Athlidis qui descendait à la sixième génération d'Anna, cousine germaine de la Très Sainte

¹ Herbert W. Armstrong : *Les Anglo-Saxons selon la prophétie*, p. 20. (Ambassador College - 1961 et 1965, à Pasadena en Californie aux États-Unis) Cet auteur, au lieu de Zara et Pharez, les nomme Pérets et Zérach. Les Protestants appellent *Chroniques* les *Paralipomènes*.

Vierge et fille de saint Joseph d'Arimathie dont l'ancêtre commun était le Roi David, par Salomon et aussi par Nathan.

Le SCEPTRE passa donc saliquement de la branche de Pharez à celle de Zara et aussi la descendance de David assurée dans la branche de Zara par plusieurs mariages, notamment par Anna et Athildis, ci-dessus mentionnées et, antérieurement, par Tea-Tephi, la propre fille du dernier roi de Juda par les Rois d'Irlande et d'Ecosse, ancêtres de la plupart des Maisons Souveraines européennes, ainsi que nous allons le constater.

LA DOUBLE PROMESSE DE DIEU A ABRAHAM

Rouvrons l'Ancien Testament.

"L'Éternel dit à Abram : Va-t-en de ton pays, de ta patrie, et de la maison de ton père, dans le pays que Je te montrerai. Je ferai de toi UNE GRANDE NATION.. et toutes les familles de la terre seront bénies en toi". (Genèse XII, 1-3)

Très justement, le même auteur américain, Herbert Armstrong, ajoute : "Remarquez donc la DOUBLE nature de cette promesse, l'une PHYSIQUE, et l'autre SPIRITUELLE :

1° - La promesse physique se rapporte à la RACE - les descendants d'Abraham doivent former une GRANDE NATION ;

2° - La promesse spirituelle a trait à la GRÂCE : "Toutes les familles de la terre seront BÉNIES en ta postérité". Voilà donc la promesse de la GRÂCE, par le Christ une seule postérité, telle qu'elle est décrite dans Galates (III, 8, 16), Jésus de Nazareth était en effet l'un des descendants d'Abraham".

Je vous cite la Lettre de saint Paul aux Galates, à ce sujet : "Aussi l'Écriture, prévoyant que c'est par la Foi que Dieu justifierait les nations, l'a annoncé d'avance à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi (III, 8). Or les promesses ont été faites à Abraham et à sa postérité. Il ne dit pas : Et à ses postérités, comme s'il s'agissait de plusieurs ; mais il dit, comme parlant d'un seul : Et à ta Postérité, qui est le Christ". (III, 16)

Reprenons le texte d'Herbert Armstrong (op. cit., p. 4) : "La promesse de faire une GRANDE NATION des descendants d'Abraham - non pas de la "SEULE POSTÉRITÉ" (le Christ), mais de toutes les postérités physiques d'Abraham - se répète clairement dans le XVII^e chapitre de la Genèse : "Lorsqu'Abram fut âgé de quatre-vingt-dix neuf ans, l'Éternel apparut à Abram et lui dit : Je suis le Dieu Tout-Puissant. Marche devant Ma face et sois parfait. J'établirai Mon alliance entre Moi et toi et Je te multiplierai à l'infini... tu deviendras père d'une MULTITUDE DE NATIONS. On ne t'appellera plus Abram ; mais ton nom sera Abraham, car Je te rends père d'une multitude de Nations.

"Je ferai croître ta race à l'infini ; Je te rendrai chef de Nations et des Rois sortiront de toi.

"J'établirai Mon alliance entre Moi et toi, et tes descendants après toi, selon leurs générations..." (Genèse XVII, 1-6)

Très justement, remarquons qu'il est bien parlé d'UNE MULTITUDE DE NATIONS. Or, non moins justement, on doit remarquer que les Juifs ne forment

qu'UNE SEULE NATION. Isaac reçut aussi les mêmes promesses de Dieu : "Pour accomplir le serment que J'ai fait à Abraham votre père, Je multiplierai vos enfants comme les étoiles du Ciel... et toutes les Nations de la terre seront bénies dans Celui qui sortira de vous, parce que Abraham a obéi à Ma voix, qu'il a gardé Mes préceptes et Mes commandements" (Genèse xxvi, 3-5).

LE SCEPTRE ET LE DROIT D'AÎNESSE DANS LA BIBLE

Étudions maintenant ce que signifie dans la Bible d'une part LE SCEPTRE et d'autre part LE DROIT D'AÎNESSE. Pour plus de précision, rappelons que Jacob fut appelé ISRAËL : "Jacob appela ses enfants et leur dit : Assemblez-vous tous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers temps. Venez tous ensemble et écoutez, enfants de Jacob, écoutez Israël votre père : Juda, tes frères te loueront, ta main sera sur le cou de tes ennemis ; les enfants de ton père se prosterneront devant toi... Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le Prince de sa postérité, jusqu'à ce que soit venu Celui qui doit être envoyé ; et c'est Lui qui sera l'attente des Nations. (le Christ)¹.

"...Joseph (c'est lui qui devint le premier ministre d'Égypte) croîtra et se multipliera de plus en plus ; mais ceux qui étaient armés de dards l'ont exaspéré, l'ont querellé et lui ont porté envie. Il a mis son arc et sa confiance dans le Très Fort, et les chaînes de ses mains et de ses bras ont été rompues par la main du Tout-Puissant de Jacob. De là est sorti le pasteur et le rocher d'Israël. Le Dieu de ton père sera ton protecteur, et le Tout-Puissant te comblera des bénédictions du haut du ciel... Les bénédictions que te donne ton père surpassent celles qu'il a reçues de ses pères ; et elles dureront jusqu'à ce que le désir des collines éternelles soit accompli. Que ces bénédictions sur la tête de Joseph, et sur le haut de la tête de celui qui est un nazaréen entre ses frères... Ce sont là les chefs des douze tribus d'Israël..."(Genèse xlix, 1-28).

Mais il est écrit dans le Livre I au chapitre V des *Paralipomènes*, verset 2 : "Or Juda était le plus vaillant de tous ses frères, et des princes sont sortis de sa race ; mais le droit d'aînesse fut conservé à Joseph".

Or Joseph était le dernier des fils de Jacob-Israël. Il était né l'an du monde 2259, soit en 1741 avant J-C. Dieu manifestait ainsi une fois de plus Sa volonté quant à Son choix éventuel concernant la désignation du Roi. Et dans la suite, Jacob-Israël allait à son tour, sous l'inspiration divine, confirmer le choix divin de celui qui jouirait du droit d'aînesse à l'encontre de celui qui était réellement l'aîné.

¹ De fait, après la mort du Christ, la branche directe mâle de David sera écartée du Trône de Juda, puisqu'elle l'était en fait depuis la captivité et la mort du roi Mathanias auquel Nabuchodonosor donna le nom de Sedecias en l'instituant roi de Juda. Avec lui avait fini politiquement le royaume de Juda l'an du monde 3.416. Et les droits du SCEPTRE et aussi le DROIT D'AÎNESSE passèrent à une autre branche qui fut la branche aînée salique, celle des Rois Troyens ancêtres directs par les Sicambres des Rois de France, ainsi que nous allons le montrer.

Le pharaon fit épouser à Joseph, Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis, et de Zoleika, qui était fille du pharaon, dont il eut deux fils : Manassé et Ephraïm¹.

Joseph, ayant appris que son père était malade, vint le voir. Jacob dit à Joseph : "Le Dieu Tout-Puissant m'a apparu à Luza, qui est au pays de Chanaan, et, m'ayant béni, Il me dit : "Je ferai croître et multiplier votre race ; Je vous rendrai le chef d'une multitude de peuples..."

Avant de mourir, Jacob-Israël bénit ses deux petits-fils et dit à Joseph : "Que le Dieu en la présence de qui ont marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis ma jeunesse... Que l'ange qui m'a délivré de tous maux, bénisse ces enfants, qu'ils portent mon nom et les noms de mes pères Abraham et Isaac, et qu'ils se multiplient de plus en plus sur la terre..." Jacob les bénit et dit : "Israël sera béni en vous, et on dira que Dieu vous bénisse comme Ephraïm et Manassé". Ainsi, il mit Ephraïm avant Manassé. Et il précisa pourquoi il faisait passer le cadet avant l'aîné : "Je le sais, mon fils, je le sais ; lui aussi (Manassé) sera chef de peuples et sa race se multipliera ; mais son frère, qui est le plus jeune, sera plus grand que lui et sa postérité se multipliera dans les nations". (Genèse XLVIII, 3, 15-20)².

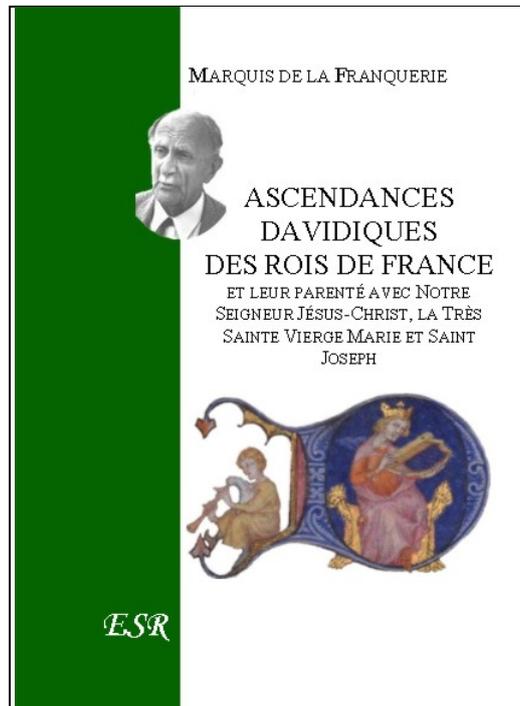
Le DROIT D'AÎNESSE est un droit qui appartient, sa vie durant, à tout aîné mâle concernant le DROIT À LA COURONNE, pour les Familles Souveraines, ou au titre pour les familles nobles, et qui s'applique plus spécialement à l'héritage matériel et politique, mais qui comprend également l'héritage spirituel attaché par tradition à l'héritage politique et matériel. Le SCEPTRE est l'insigne et "dans la Bible représente la promesse divine garantissant une succession ininterrompue de Rois, dont le personnage culminant, Notre-Seigneur Jésus-Christ, viendra régner en tant que ROI DES ROIS. Le SCEPTRE contient donc la promesse du salut éternel PAR JÉSUS-CHRIST" ou Ses représentants. Il relève donc du domaine de la GRÂCE. Mais cette promesse spirituelle s'applique à toutes les nations, à toute créature humaine qui peut être rachetée par le Christ. Le SCEPTRE est allé à Juda, alors que le DROIT D'AÎNESSE a été attribué à Joseph, donc à deux tribus différentes d'ISRAËL. C'est la raison pour laquelle Notre-Seigneur a dit : "Le SALUT vient des Juifs" nous dit saint Jean dans son Évangile (IV, 22), parce que le Christ est né de la race juive de Juda, simple petite partie d'Israël, mais l'Apôtre saint Paul complète dans sa *Lettre aux Romains* :

"...L'Évangile ...est une force de Dieu, pour le salut de tout croyant, premièrement du Juif, puis du Grec comme des autres nations. Je me dois aux Grecs et aux Barbares, aux savants et aux ignorants. (...) Car la justice de Dieu y est révélée par la Foi ET pour la Foi, ainsi qu'il est écrit : Le Juste vivra par la Foi".

¹ Dom Augustin Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, T. II, p. 806 à 814, 2^e éd., 1730.

² En effet, Jéroboam, de la tribu d'Ephraïm, fils de Nabat, devint le premier roi d'Israël en 3.029 du monde (Dom Calmet, *ibid.*, p. 685-686).

Suite du livre aux Éditions Saint-Remi...



<http://www.saint-remi.fr/details-catalogues.php?id=%20270>

<http://www.saint-remi.fr/>